



## Diagnostics Immobiliers Gendarmerie

-----  
Par Crinch

Bonjour,

Je voulais savoir quels seraient les diagnostics immobiliers obligatoires pour la cession d'une gendarmerie svp.

Pour la partie logements de fonction, je sais que ce sont les diagnostics "classiques" mais pour la gendarmerie en tant que tel, est-ce que ce sont les mêmes ou plus les diagnostics du tertiaire DPE et DTA?

Par avance merci,

Bien cordialement,

Alexandre

-----  
Par Marck\_ESP

Bonjour et bienvenue

Pour la partie tertiaire (bureaux, locaux administratifs) : Le DPE tertiaire est requis. Il évalue la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre sur la base de la surface thermique. Il est spécifique aux bâtiments à usage autre que l'habitation.

Mais envisagez vous un changement d'affectation ?

-----  
Par Crinch

Bonjour,

Merci pour ce retour.

Donc c'est bien un DPE tertiaire pour une gendarmerie et non le DPE classique.

Comme c'est d'avant 1997, il faudra également le DTA alors sur la gendarmerie.

Et pour la partie logement dans les étages, les diagnostics classiques de la vente.

Et il n'y aura pas de changement de destination/affectation ;)

Encore un grand merci